

---

### MEMBRES PRÉSENTS :

Alain Bigot  
Elisa Cartier  
Régie Alençonnaise des Quartiers (Samuel  
Toussaint)

### MEMBRES ABSENT·E·S :

Mounia Abdelkhalki  
Dominique Lavie  
Centre Social Paul Gauguin

### INVITÉ·E·S :

Sylvaine Marie, Maire-Adjointe à la démocratie participative  
Catherine Marosik, Conseillère municipale déléguée à la vie des  
quartiers  
Sylvie Legrand-Robardey, Déléguée de la Préfète pour la Politique  
de la Ville  
Adèle Thiphagne, Coordinatrice Démocratie participative pour la  
Ville d'Alençon

---

### ORDRE DU JOUR :

- Lecture et approbation de la Charte et du Règlement Intérieur des Conseils de Quartier
- Présentation de la lettre de mission et des thématiques proposées par la Ville d'Alençon, constitution des groupes de travail
- Désignation des référents pour le Conseil de Quartier de Perseigne

---

## 1. SUJET N°1 Lecture et approbation de la Charte et du Règlement Intérieur des Conseils de Quartier

La Charte et le Règlement Intérieur ont été lus et expliqués dans leur intégralité.

Une seule question posée concernant l'éventualité d'un empêchement de poursuivre son engagement au sein du Conseil de Quartier, en cas de déménagement par exemple. Réponse : il est possible de démissionner à tout moment en le notifiant au service Démocratie Participative par courrier postal ou par mail.

Chacun des participants a déclaré avoir pris connaissance de la Charte et du Règlement Intérieur et l'approuver sans réserves.

## 2. SUJET N°2 Présentation de la lettre de mission et des thématiques proposées par la Ville d'Alençon, constitution des groupes de travail

La lettre de mission a été distribuée aux participants et commentée par Madame Marie.

Quatre thématiques sont proposées par la municipalité pour amorcer le travail de réflexion demandé aux Conseils de Quartier pour ce mandat, il s'agit des thèmes suivants :

- Solidarités et société
- Environnement
- Cadre de vie et vie de quartier
- Mobilités Alençonnaises

Pour chacun de ces thèmes, un premier travail de réflexion est demandé aux conseillers. Il est attendu que les premiers mois de fonctionnement du Conseil de Quartier permettent aux conseillers et conseillères de réaliser un état des lieux, sous la forme qu'ils souhaitent, de la situation dans leur quartier dans les domaines suivants :

- Solidarités et société : la santé pour tous
- Environnement : tri et recyclage des déchets

- Cadre de vie et vie de quartier : la qualité de vie dans votre quartier
- Mobilités Alençonnaises : se déplacer à Alençon aujourd'hui

Il s'agit de lignes directrices permettant d'aiguiller la réflexion des Conseils mais qui n'ont pas vocation à les limiter. Chacun des sujets peut être entendu dans sa globalité ou concernant un de ses aspects spécifiques, en fonction de l'expérience d'usage des habitants et des besoins identifiés sur le territoire. Cet état des lieux vise à dresser un portrait de l'offre sur le territoire, des avantages et inconvénients auxquels sont confrontés les habitants dans ce domaine, ainsi qu'à soulever des pistes d'amélioration et des idées de projets qui faciliteraient le quotidien des habitants.

Le travail des Conseils de Quartier a été envisagé par groupes de travail thématiques. Toutefois, le Conseil de Quartier de Perseigne ne comptant actuellement que six membres inscrits, il est proposé que les membres se concertent sur les thématiques (une ou deux) qui les intéressent et/ou leur paraissent importantes pour le quartier et se concentrent collectivement sur cette ou ces thématiques.

Les coordonnées des conseillers seront communiquées à l'ensemble du Conseil prochainement (lorsque tous les membres auront exprimé leur accord) afin qu'ils puissent s'organiser et se réunir en autonomie. Le service Démocratie Participative se tient disponible pour assister les Conseils dans leur mandat, sur toute question de méthodologie, de logistique ou tout accompagnement. Une plateforme de discussion instantanée devrait prochainement être mise en place pour permettre plus de fluidité dans les échanges.

Les membres ne disposant pas d'adresse mail peuvent, s'ils le souhaitent, faire appel au service Démocratie Participative afin d'être assistés dans la création d'une adresse. S'ils ne le souhaitent pas, ils pourront indiquer au service les coordonnées à communiquer aux référents pour être informés des travaux et des rencontres.

Etant donné les absences de ce soir, une seconde réunion devra être organisée pour définir les thèmes de travail.

Trois questions posées :

- 1) Qui a défini les thématiques et comment ont-elles été choisies ? Réponse : C'est l'élue déléguée à la démocratie participative, Madame Marie, qui est à l'origine de ces thèmes, définis en concertation avec les élus concernés et le service Démocratie Participative. Ils correspondent à des projets en cours de la municipalité et qui sont susceptibles de donner lieu à des consultations et/ou concertations à court terme ou de bénéficier d'ajustements grâce aux retours des Conseils de Quartier.
- 2) Doit-on se limiter à un sujet et ne jamais aborder les autres questions ? Ces thématiques permettent de guider les Conseils dans leur rôle de réflexion. Elles ne visent en aucun cas à les limiter et les conseillers peuvent bien sûr se réunir pour débattre de toute question relative au quartier et faire remonter questions et suggestions au service Démocratie Participative à tout moment.
- 3) Le travail de réflexion commence-t-il dès maintenant ou donnera-t-il lieu à une prochaine réunion ? L'objectif pour les membres du Conseil de Quartier est de se mettre rapidement d'accord sur la manière de travailler (fréquence des réunions, travail à distance, communication par mail, messagerie instantanée, téléphone...) et de travailler sur cet état des lieux pour la prochaine réunion plénière que nous envisageons à la fin du premier trimestre 2022 (cette date sera à préciser en fonction des sujets à aborder et de l'avancement des travaux, elle sera déterminée conjointement par les référents et le service Démocratie Participative).

### **3. SUJET N°3 Désignation des référents pour le Conseil de Quartier de Perseigne**

Considérant les absences lors de la réunion de ce soir, le nombre de membres ne semble pas suffisant pour procéder à l'élection de référents pour le Conseil de Quartier de Perseigne. Il est donc convenu qu'une seconde réunion sera organisée à cette fin. Les membres seront contactés afin de convenir d'une date permettant de réunir l'ensemble du Conseil.